

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 02/02/2021

transmise le : 02/02/2021

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 2
Conseillers excusés : 0

Séance du : 08 février 2021 à 20h

Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, MARTINS Fatima, MEHN Véronique, SABOURAL Magali, VIX Alexandre

Membres représentés : MARTINELLE Caroline par DYEUL Aurélie
ANTZ Sébastien par GRABOWSKI Barbara

Secrétaire de séance : RUILLET Michel

Madame la Maire souhaite ajouter deux points supplémentaires :

- La création, la modification ou la suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. Cela sera le point 8.

- Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'une ATSEM. Cela sera le point 9

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance M RUILLET Michel

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 13 janvier 2021.

3. Demande d'autorisation pour un projet d'extension d'une activité d'élevage de poules pondeuses à Schnersheim présentée par l'EARL Frédéric LUX

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal les arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2020, du 15 décembre 2020 et celui du 08 février 2021 prescrivant une enquête publique sur la demande présentée par l'EARL Frédéric LUX qui désire obtenir l'autorisation pour un projet d'extension d'une activité d'élevage de poules pondeuses plein air existante sur le territoire de la commune de Schnersheim.

Madame la Maire fait savoir que le dossier relatif à ce projet était initialement consultable à la Mairie de Schnersheim du 04 janvier 2021 au 15 février 2021. Le délai a été prolongé de 11 jours jusqu'au 26 février 2021 inclus.

En outre, les arrêtés préfectoraux précisent que les conseils municipaux des communes situées dans un périmètre dans lequel sont répertoriées des surfaces épandables, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Suite aux explications citées ci-dessus, le Conseil Municipal, après échange de vue et délibération, et en conformité avec les textes relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, DECIDE avec 9 voix POUR et 6 ABSENTIONS, d'approuver la demande d'autorisation présentée par l'EARL Frédéric LUX.

4. Travaux et installation de l'élèveur en remplacement du monte-personne à la mairie : demande de DETR

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre aux normes le monte-personne de la mairie et propose le remplacement de celui-ci par un élèveur.

Michel RUILLET, en charge du dossier, prend la parole et expose les différents devis.

L'entreprise retenue est l'entreprise SUD AUTONOMIE dont le devis de travaux est de 13 104,79 € HT et dont le coût de maintenance est de 300 € TTC pour une durée de 1 an.

Le budget s'élève à 13 104,79 € HT

Le plan de financement se présente comme suit :

COUT TOTAL DU PROJET	
Elèveur pour Personnes à Mobilité Réduite	13 104,79 €

FINANCEMENT DU PROJET	
Fonds propres	2 620,96 €
DETR	10 483,83 €

Suite aux explications citées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- d'approuver le projet.
- de confirmer que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2021
- De solliciter Madame la Préfète du Bas-Rhin dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Travaux de voirie des arrêts de bus rue de l'Ancienne Ecole à Ittlenheim

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre aux normes la voirie concernant l'installation des arrêts de bus dans la rue de l'Ancienne Ecole, suite aux exigences de la société de transport et de la Région Alsace.

Le coût des travaux est estimé à 18 335 €.

De plus, un surcoût d'environ 2 000 € serait nécessaire pour l'aménagement d'un abri bus.

Suite aux explications citées ci-dessus, le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'approuver le projet dont le coût est de 18 335 € ainsi que le surcoût de 2 000 €
- De confirmer que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2021
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Travaux des réseaux d'eau potable et assainissement Impasse de l'Eglise à Neugartheim

Monsieur Dominique WICKER quitte la salle.

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de réseaux d'eau potable-assainissement dans l'Impasse de l'Eglise.

En effet, des branchements des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont souhaités pour une nouvelle construction. Les réseaux actuels n'atteignent pas celle-ci, il est nécessaire de réaliser leurs extensions.

Les travaux sur le domaine public seront réalisés par le Syndicat Des Eaux et Assainissement (SDEA) qui en a la compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention)

DECIDE

- de demander au SDEA de réaliser les travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans l'Impasse de l'Eglise,
- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Délibération pour l'hommage à Monsieur André WICKER

Monsieur Dominique WICKER quitte la salle.

Madame le Maire propose d'honorer la mémoire d'André WICKER, ancien maire de Neugartheim-Ittlenheim qui a été, en autres, à l'initiative de la fusion des deux communes.

Deux projets sont envisagés :

- Nommer la place de Neugartheim André WICKER
- Renommer la salle communale André WICKER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (moins une abstention)

DECIDE

- de renommer la Salle Communale en SALLE ANDRÉ WICKER
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents en découlant.

8. Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur WICKER Dominique revient dans la salle

Madame la Maire expose que les dispositions du CGCT (art. L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Cette délibération complète la délibération n°40-2020 du 03 septembre 2020.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation proposée suivante :

- la création, la modification ou la suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

9. Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi non complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- de porter, à compter du 1^{er} septembre 2020, de 27 heures à 29 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.
- d'inscrire au budget Primitif 2021 les crédits correspondants.

10. Points divers

La séance a été déclarée close à 22h52.

